

## **COMMUNE DE SAINT JUST**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du 29 novembre 2018**

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Daniel CROISY, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND, Mme Catherine FLAMAND, Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT,

Excusées : Mme Mathilde MIGNOT, Mme Audrey MARIE, adjointe, M. Pascal PERREAUD,

Le compte rendu du 30 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain Gemmet Directeur du patrimoine Sud Est de U Logistique, assisté de monsieur Leshache présentent le projet d'extension de Système U. Il s'agit d'un projet à 20 millions d'euros, comprenant la création de 2 structures de 3000 et 6 000 m<sup>2</sup> ainsi que la mécanisation et de la mise en place d'automates permettant l'adaptation de la pénibilité du travail, ainsi que la création de 80 emplois environ.

Les garages à camions et les quais de chargement sont déplacés à l'arrière du bâtiment (côté A40), pour maîtriser les puissances sonores. Le nombre de camions par jour augmenterait de 10 %, mais ils ne stationneront plus la nuit le long du chemin du Petit Plan. Un espace de repos signalé par panneau multilingue est dédié aux chauffeurs à l'intérieur des bâtiments. A l'intérieur des bâtiments existants, 1 200 m<sup>2</sup> sont réaménagés et rénovés. Sur les toits terrasses, les panneaux photovoltaïques sont prévus, mais ne peuvent pas être installés, pour des raisons de sécurité électrique et d'assurance. La puissance « froid » augmentera de 1000 kg, des mesures de bruit sont prévues. Il existera une filière recyclage pour les emballages. Toutes les nuisances doivent restées à l'intérieur du bâtiment.

Différents services ont déjà été consultés. Sur proposition de la Direction Générale de l'Aviation Civile le toit créé est moins haut, pour tenir compte des contraintes de l'aérodrome. Pour la protection incendie, le SDIS propose une citerne de 360 m<sup>3</sup> en plus du bassin de retenue d'eau. Monsieur Fontaine, vice-président du développement économique et le service ADS de CA3B, ont également été consulté.

La même structure est en construction à Agen. Le dossier, accompagné du dossier « loi sur l'eau » sera déposé en décembre, la fin des travaux est prévue au 15 août 2019.

#### **URBANISME**

Monsieur le Maire donne l'état d'avancement des dossiers en cours

1 permis de construire a été déposé en zone UX.

La SEMCODA ne donnera probablement pas suite au projet de Monsieur Faraut. Les projets sont modifiés en raison de la hausse de la TVA et du financement par les bailleurs sociaux dont la SEMCODA, de la baisse de l'APL. Le terrain a été sécurisé par des barrières, et l'arrêté municipal du 05 décembre 2013, portant interdiction de pénétrer sur le terrain, affiché à deux endroits.

#### **TRAVAUX ROSEPOMMIER**

Monsieur RIGNANESE fait le point.

La réception des travaux est repoussée au 11 décembre 2018, par suite d'un retard des entreprises (compte-rendu de travaux N° 30 du 27 novembre 2018).

Le mobilier ; cuisine, tables, chaises, sono... est en commande.

Une commission doit écrire le règlement et proposer le tarif de location : réunion le 15 décembre à 9 h en mairie (Yvette BONNET, Patrick LEVET, Catherine CARON, Luc ALLEMAND, Gabriel SUCHET, Renée ANDRE)

Cette même commission proposera des tarifs de location de la salle des fêtes et du podium. Le Conseil Municipal prendra sa décision lors de la réunion prévue le 19 décembre.

#### **ECOLE**

Il y aura 83 enfants à la rentrée de janvier 2019, une nouvelle famille venant s'installer à Saint Just. Une dérogation concernant un enfant domicilié à l'Alagnier a été refusée. Monsieur le Maire reçoit Madame l'Inspectrice d'Académie en mairie, le 4 décembre, pour parler des évolutions de la rentée septembre 2019.

Monsieur LEVET présente la demande de la directrice d'école pour la numérisation.

Il faudrait, un tableau numérique par classe, un ordinateur par enseignant et un ordinateur pour 2 enfants. Saint Just n'est pas concerné par les aides financières de l'Education Nationale, parce qu'elle est situé dans une unité urbaine de + 5 000 habitants (limitrophe de Bourg en Bresse)

2 devis ont été demandés

Pour l'instant il paraît urgent de réinitialiser les ordinateurs existants et de les munir d'antivirus et mettre à jour la protection d'accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence numérique est détenue par CA3B, un séminaire sur le numérique doit avoir lieu, courant décembre (dixit le Vice-Président de CA3B en charge du numérique).

Monsieur Rignanese rappelle que des travaux d'insonorisation sont à prévoir dans le préau.

Il est procédé à un vote pour la commande, dans un premier temps, de 3 tableaux, 1 ordinateur enseignant et la mise à niveau des ordinateurs existants.

Par 6 voix pour, 2 contre et 4 abstentions la proposition est acceptée.

### **CONTROLE DES BORNES INCENDIE :**

Monsieur le Maire rappelle que la responsabilité de la défense incendie relève du maire. La décision prise par le Conseil Municipal le 26 avril dernier concernait la possibilité de mettre en place d'une convention payante entre la commune et le SDIS. La situation a évolué depuis et aujourd'hui, la Régie des Eaux de Bourg en Bresse propose ce service par le biais d'une convention payante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour 2018, la Régie des Eaux, gestionnaire du réseau d'eau potable pour la commune de Saint Just réalisera ce contrôle, sur les 15 bornes concernées, à titre gracieux.

A partir de 2019, en raison du transfert de la compétence « eau » à la CA3B, le contrôle des bornes incendie de la commune de Saint Just, sera effectué par convention payante, d'une durée de 3 ans :

Contrôle initial 150 € HT par poteau

Contrôle technique périodique 25 € HT par poteau

Essai débit/pression 35 € HT par poteau

Les prix sont indexés sur l'indice INSEE des prix à la consommation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de confier le contrôle des bornes incendie au service de la Régie des Eaux compétant au 01 janvier 2019, sur le territoire communal.

### **MODIFICATIONS DE CREDITS**

Afin de régler les dernières dépenses de l'année budgétaire, et d'intégrer les travaux d'étude de Rosepommier, il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants :

Section de fonctionnement dépense :

Article 615231 – 12 000 € ; article 6411 + 10 000 €, article 6413 + 2 000 €

Section d'investissement opérations d'ordre :

Article 2031 – 50 000 € ; Article 2313 + 50 000 €

Le Conseil Municipal accepte ces décisions modificatives à l'unanimité.

### **ZAP (Zone Agricole Protégée)**

Le Maire rappelle le dossier.

A l'initiative du SCOT (schéma d'orientation territoriale), un projet de Zone Agricole Protégée avait été présenté aux communes de la première couronne de Bourg en Bresse. CA3B reprend ce dossier est demande à la commune de se positionner.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse la création d'une ZAP sur le territoire communal.

### **INFORMATIONS**

- CA3B Le conseil communautaire du 26 novembre a rendu la décision concernant les transports urbains. **La desserte de Saint Just, par un arrêt au Centre Village, des bus de voyageurs** desservant Bourg en Bresse, répond à une attente de 30 ans, des habitants de Saint Just. Les modalités et la date de mise en œuvre de la ligne de Saint Just ne sont pas encore connues, il pourrait s'agir d'un bus par heure, à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. La desserte du Villa Joie a aussi été retenue.

LAVOIRS : Les travaux sont commencés

ELAGAGE DES HAIES : les travaux sont en cours et devraient être terminés en fin de semaine. L'entreprise TABOURET mandatée par la mairie ne taille pas les haies en hauteur. Cette taille reste à la charge des propriétaires.

PERSONNEL : En mairie, la remplaçante mandatée le service missions temporaires du Centre de Gestion est arrivée le 26 novembre, pendant la durée des congés maladie de la titulaire.

ONF : les arbres du Carouge ont été expertisés et ne constituent pas un danger. Il sera procédé à leur élagage selon les préconisations du rapport. L'arbre de l'étang pouvant potentiellement boucher le canal d'irrigation, il sera abattu.

AFFOUAGE : seulement 3 inscriptions. Le garde ONF propose que les arbres qui n'ont pas été abattus ou débités sur l'année précédente leur soient attribués. Un courrier signifiant la fin de la période d'exploitation et la fin de leurs droits sera envoyés aux personnes concernées.

BORNAGE du virage Chemin de la Chagne : il faut vérifier la position des bornes. Le géomètre n'a pas répondu au premier contact.

CIMETIERE : une dérogation d'accessibilité a été acceptée par la DDT sur le revêtement des allées du cimetière. Aussi, le Maire propose sur le budget 2019, de revêtir les allées principales.

- VOIE VERTE : la réunion avec la CA3B est reportée en janvier

-SIEA : un accord a été trouvé pour l'utilisation des réseaux Orange et le passage de la fibre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 19 décembre 2018 à 18 h